



Comité de suivi des fonds européens
Consultation écrite 23 juillet au 02 août 2024
Compte-rendu

Programme régional FEDER/FSE
Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027

La présente consultation écrite vise :

- **Rédaction de l'Option de Coût Simplifié (OCS) logements sociaux :**

Correction d'une erreur purement rédactionnelle dans l'appendice 1 A et B « Contribution de l'Union fondée sur des coûts unitaires, des montants forfaitaires et des taux forfaitaires » (Suppression des mentions suivantes : « *Au-delà de 800 mètres d'altitude, les menuiseries devront être en triple vitrage avec $Uw \leq 0.8 \text{ W/m}^2\text{K}$.* Après travaux, l'étanchéité à l'air du bâtiment devra atteindre un $Q4 \leq 1.2 \text{ m}^3/\text{h.m}^2$ »).

Les contributions sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Avis reçu	Contenu
Union Sociale pour l'Habitat Bourgogne-Franche-Comté	« (...) Avis favorable de la part de l'USH BFC ».
Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté	« (...) L'ARS n'a pas d'observation particulière à vous communiquer ».

Communauté de Communes du Val de Morteau	« (...) Avis favorable de la Communauté de communes du Val de Morteau pour qu'il soit procédé aux corrections nécessaires des documents concernés ».
Département de Haute-Saône	« Le Département de la Haute-Saône n'a pas de remarque particulière à émettre sur cette consultation écrite ».
Direction Régionale des Finances Publiques	« La DRFiP n'a pas de remarque concernant cette consultation ».

Compte tenu de ces contributions et en application du règlement intérieur du comité de suivi, il est procédé aux corrections tel que proposé, conformément à l'article 24 du Règlement 2021/1060.

Fait à *Dijon*

le 20 SEP. 2024

Pour la Présidente de Région
Et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Pôle Stratégie



Olivier RITZ

Le Préfet de région

Pour le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
La Secrétaire générale
pour les affaires régionales



Anne COSTE de CHAMPERON